

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 25 (1979)
Heft: 7-8

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans le pays et avec l'étranger.
— Conserver et entretenir les monuments et autres biens culturels.

— Encourager et soutenir la création culturelle contemporaine.

Les langues nationales de la Suisse sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche.

La Confédération s'engage à aider la création culturelle lorsque les cantons ne sont pas en mesure de fournir une base culturelle suffisante ».

En marge de leurs assises, les délégués visiteront diverses réalisations artistiques de la région notamment le nouveau couvent des capucins à Sion.

(A.T.S.)

Le peintre Raphaël Ritz à l'honneur à Sion

Pour commémorer le 150^e anniversaire de la naissance du peintre Raphaël Ritz, une importante exposition s'est ouverte à Sion, au musée de la Majorie jusqu'en septembre.

Raphaël Ritz, un des peintres valaisans les plus marquants du dix-neuvième siècle, naquit en 1829 et commença l'étude de la peinture chez son oncle maternel Heinrich Kaiser, peintre religieux à Stans.

Après une période allemande, pendant laquelle il fréquenta l'Académie des Beaux-Arts de Dusseldorf, il regagna le Valais où il mourut en 1894. Raphaël Ritz est le peintre de la vie rurale et montagnarde. Ses contemporains l'ont également connu comme botaniste, minéralogiste et ethnologue. Dans la seconde moitié du siècle dernier, sa renommée artistique a largement dépassé le cadre de la Suisse. De nombreuses galeries d'Europe et d'Amérique devaient acquérir de ses toiles, de même que l'empereur Guillaume 1^{er}.

(A.T.S.)



L'actualité politique helvétique

par René Bovey

La « grande » politique est entrée en sommeil en Suisse et ne se réveillera qu'en décembre, avec les Chambres fédérales nouvellement élues. On ne traite en effet plus guère de problèmes de fond. Il est surtout question de personnes, les partis désignant peu à peu, maintenant, leurs candidats. Il y aura beaucoup d'appelés... mais 200 élus seulement pour le Conseil national, le nombre des députés au Conseil des Etats ayant passé à 48 avec l'apparition sur la scène fédérale de la République et canton du Jura.

A cette occasion, on s'est demandé si tous les demi-cantons ne devraient pas avoir deux députés et l'on a même suggéré que les grands cantons en aient trois, notamment Berne, Vaud et Zurich. L'une et l'autre proposition n'ont pas beaucoup de chances d'être reçues. Le Conseil des Etats, comme son nom l'indique, représente les Etats confédérés. Le législateur de 1848 a voulu que tous les cantons aient deux représentants, quel que soit le nombre de leurs habitants. Cette sage mesure — sage à mes yeux — maintient un certain équilibre entre les cantons, les plus peuplés ayant ainsi leur mot à dire. C'est une marque du respect dû aux minorités et cela me paraît chose juste dans une Confédération. On verra...

Echec à la T.V.A.

Peuple et cantons se sont prononcés le 20 mai dernier au sujet du régime financier de la Confédération et de la loi sur l'énergie atomique. On ne retournera aux urnes qu'au début de décembre, après les élections fédérales.

Une fois de plus, la T.V.A. n'a pas passé la rampe.

L'alliance des bourgeois — issus des Arts et Métiers surtout — et des socialistes a provoqué un enterrement de première classe pour la T.V.A. Même au taux de 7 %, le citoyen-contribuable n'en veut point. Sa sanction est nette, plus encore que le 12 juin 1977 où le peuple s'était prononcé contre la réforme du régime de l'ICHA par 1 177 044 voix, 860 830 s'étant tout de même exprimées en faveur du projet de T.V.A. Un canton, celui des Grisons, avait même dit « oui » du bout des lèvres.

La Suisse n'aura donc pas — contrairement à tous les pays qui l'entourent — de taxe sur la valeur ajoutée. Mais ce n'est pas le fait de continuer à ne pas être, fiscalement parlant, sur le même pied que le voisin qui va susciter des problèmes. Car le projet de réforme des finances, version 1979, n'était pas un exercice de style élaboré par simple

plaisir par des parlementaires aux idées fixes. En fait, les responsables du ménage fédéral se devaient d'assainir les finances fédérales.

La Confédération a une dette de 17 milliards de francs. Le service de cette dette se traduit par un versement annuel de 800 millions de F d'intérêts. La somme est d'autant plus énorme que la communauté nationale ne reçoit rien en contrepartie : c'est de l'argent jeté par les fenêtres ! Il faudra bien prendre des mesures pour ne pas laisser se vider les caisses de la Confédération. A ce point de vue, le « niet » des citoyens ne règle rien.

Tous les cantons romands se sont opposés massivement à la réforme financière. Le Valais l'a fait avec un taux de participation de 26,32 % qui constitue un « record » d'autant plus difficile à comprendre que ce canton tire 35 % de ses recettes de la Caisse fédérale. Le canton du Jura, qui sera redevable à la Confédération de 40 % de ses recettes, ne semble guère s'inquiéter de l'état du bailleur de fonds central. Son refus est en effet particulièrement net. Mais Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Genève, qui reçoivent respectivement 37,5 %, 22,6 %, 18 % et 13,4 % de leurs recettes de la Berne fédérale, ne paraissent guère plus préoccupés, si l'on en juge par la netteté de leur refus.

Au chapitre des dépenses, chacun des cantons romands réalise ou veut réaliser des projets avec l'aide substantielle de la Confédération. Ces projets vont des investissements en faveur des régions de montagne et de l'amélioration du réseau routier, pour le Jura, au doublement de la voie du B.L.S. et au Rawyl ou au tunnel de la Furka, pour le Valais, en passant par la

liaison ferroviaire Cornavin-Cointrin pour Genève. Croit-on vraiment que cela peut se réaliser sans moyens financiers ? Bien sûr, il existe d'autres solutions. Mais, est-on bien certain que celles-ci seront moins douloureuses ? Le Conseil fédéral et le Parlement — en majorité favorable au projet — ont présenté une réforme qui aurait dû équilibrer les finances fédérales à moyen terme. La solution avait l'avantage, par les temps qui courent, de donner un coup de pouce à notre industrie d'exportation. Qui, désormais, va prendre les responsabilités financières, politiques, civiles ?

Notre avenir énergétique

La grande majorité des citoyens et tous les cantons, à l'exception du Jura, ont dit oui à la révision partielle de la loi sur l'énergie atomique. Notons que la majorité des cantons n'était pas requise, étant donné que l'on nous proposait la révision d'une loi et non celle d'un article constitutionnel. Il n'empêche qu'une majorité, même inutile, de cantons acceptant est une bonne chose : pour ceux qui ont gagné et qui savourent, comme pour les « vaincus », qui accepteront sans doute plus facilement leur échec. Ce résultat est logique et il n'a sans doute surpris personne. Après le court rejet, en février dernier, de l'initiative populaire demandant que l'on renonce à toute extension de l'énergie nucléaire, le projet de révision de la loi que nous proposait l'Assemblée fédérale avait toutes les chances d'être accepté. Logiquement, il ne pouvait être refusé.

Ce oui populaire ne signifie pas pour autant que la Suisse deviendra un « Etat atomique ». La révision et son application

permettront certes la construction de centrales dont il est démontré qu'elles répondent à une véritable nécessité, compte tenu « des économies d'énergie possibles » et du « développement d'autres énergies ». C'est à cette condition seulement que des autorisations de construire et d'exploiter seront accordées. Quant aux déchets, autre source d'inquiétude, la loi dit qu'une autorisation ne peut être accordée « que si l'élimination sûre et à long terme ainsi que l'entreposage définitif des déchets radioactifs sont garantis ». A relever aussi que l'autorisation de construire sera désormais soumise à l'approbation des Chambres, lesquelles sont ainsi en mesure d'opposer leur veto à tout projet qui ne leur semblerait pas répondre aux exigences.

Notre pays ne va donc nullement se lancer dans une débauche de constructions de centrales atomiques. Il en construira sans doute encore quelques-unes, mais pas une seule de plus que cela s'avérera nécessaire. Nous ne serons tout simplement pas bloqués dans notre développement énergétique. Cela est important dans un pays dont la consommation d'énergie augmente — plus de 5 % l'an passé en dépit des appels aux économies — en même temps que la crise du pétrole se fait aiguë. La révision adoptée ce week-end n'est ni une loi pro-nucléaire, ni une loi antinucléaire, mais plus simplement une loi qui permet d'assurer notre avenir énergétique.

R. B.

N'attendez pas la veille de vos vacances pour demander la prolongation de votre passeport suisse... il ne pourra peut-être pas vous être renvoyé à temps !